



Liberté + Égalité + Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture

Rennes, le 29 JUN 2015

Direction de la coordination interministérielle
et de l'action départementale

Bureau des installations classées

Dossier suivi par JC LEMERCIER

☎ 02 99 02 13 87

☒ 02 99 02 13 29

jean-claude.lemercier@ille-et-vilaine.gouv.fr

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de
RENNES « Les Hautes Gayeulles »
Réunion du 12 juin 2015
COMPTE-RENDU

La commission de suivi de site (CSS) de l'ISDND des Hautes Gayeulles s'est réunie, le 12 juin 2015, sous la présidence de M. Claude ERB, directeur de la coordination interministérielle et de l'action départementale à la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Etaient présents :

Collège des élus des collectivités territoriales :

- M. Olivier DEHAESE, représentant Rennes Métropole,
- M. Cyrille MOREL, représentant la Ville de Rennes.

Collège des riverains ou associations de protection de l'environnement :

- M. Paul PEGEAUD, Association Eaux et Rivières de Bretagne.

Collège de l'exploitant :

- M. CHERON, représentant l'Entreprise CHARIER-Déchets-Valorisation,
- Mme Nathalie GAILLARD, représentant Rennes Métropole – service valorisation des déchets,
- Mme Marie BASQUIN, représentant Rennes Métropole - service valorisation des déchets.

Collège des salariés de l'installation :

- Mme Catherine CONAN, déléguée du personnel de l'Entreprise CHARIER-Déchets Valorisation.

Collège des administrations de l'Etat :

- M. Frédéric RIVOALAN, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Bruno LIEGRE, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer.

Personnalité qualifiée :

- M. Jacques HOCDE, représentant le SDIS 35.

Assistaient également à la réunion :

- M. Jean-Claude LEMERCIER, bureau des installations classées à la préfecture d'Ille-et-Vilaine.
- Mme Christine LE DEVENTEC, bureau des installations classées à la préfecture d'Ille-et-Vilaine,

Absents excusés :

- M. Marc HERVE, représentant le Conseil Départemental,
- M. Christian ENFRIN, A.R.S.

M. ERB ouvre la séance en remerciant les personnes présentes pour leur participation à la réunion. Il débute ensuite l'ordre du jour.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2014

En l'absence d'observation, le compte rendu est adopté.

Présentation du bilan d'activité 2014

M. ERB, au préalable, souhaite savoir ce que sont les lixiviats et si leur nature a des conséquences sur le classement de l'installation.

M. PEGEAUD répond que les lixiviats sont les eaux qui s'écoulent après être passées au travers des déchets superposés dans les casiers. Bien que dans certains cas ils peuvent être dangereux, leur présence ne modifie pas le classement de l'installation.

Mme GAILLARD présente ensuite le bilan d'activité 2014. Le document a été adressé aux membres de la commission avec les convocations.

- EXPLOITATION DU SITE

Compte tenu de travaux en cours d'exécution, il n'a pas été possible d'organiser une visite du site cette année. Elle sera reprise en 2016.

Le volume total reçu en 2014 est de 9 005 tonnes réparties ainsi : 2 860 tonnes de balayures de voiries, 6 086 de plâtre, 51 de sables de STEP, 7 de laine minérale et 1 de déchets divers.

S'agissant des déchets de plâtre, toutes les déchetteries de Rennes Métropole sont équipées de bennes « plâtre », ce qui explique l'augmentation de 8 % du tonnage.

M. LIEGRE aimerait savoir où sont évacuées les laines minérales et si Rennes Métropole suit les recherches entreprises par des groupes comme Lafarge sur la déconstruction.

Mme GAILLARD explique que les laines minérales sont triées avant l'incinération des encombrants, mises en refus et envoyées en enfouissement. Elle indique que Rennes Métropole est au courant de ces études qui ne concernent que le plâtre propre. Elle ajoute que Rennes Métropole a été retenue dans le cadre de l'appel à projet national « zéro gaspillage, zéro déchet » lancé par le ministère. De nouvelles filières de traitement vont être étudiées. Le plâtre en fait partie. Le problème reste de savoir ce qu'on peut faire du plâtre récupéré.

M. CHERON évoque l'expérimentation effectuée pendant trois ans avec la société KNAUF pour récupérer le plâtre potentiellement valorisable. Elle s'est soldée par un échec compte tenu notamment du cahier des charges trop restrictif et du coût important de la valorisation. Aujourd'hui le plâtre reste une filière en émergence. La baisse de l'activité dans le secteur du bâtiment ne favorise pas la recherche en matière de recyclage.

Mme GAILLARD signale qu'un travail a été engagé avec les chambres consulaires dans le cadre du plan « déchets BTP » pour essayer de mieux structurer les filières, notamment professionnelles.

Concernant les casiers, Mme GAILLARD précise que le casier 6 n'est pas fermé administrativement. La problématique H2S reste présente. Le casier 8 ne l'est pas non plus, la couverture finale n'ayant pas été réalisée. Les casiers 10 et 11 sont ouverts depuis février 2011 et septembre 2014.

- SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

L'exploitant relève une fois par trimestre le niveau des piézomètres. En 2014, il a été constaté une variation non homogène du niveau des eaux de nappe suivant les piézomètres, sans incidence sur le pH qui reste stable sur l'année.

Concernant les eaux de drainage et subsurface, les valeurs moyennes de rejet restent très inférieures à la limite.

Au sujet des lixiviats, traités avant rejet dans le milieu naturel ou en cas de non conformité aux différents paramètres, envoyés en filière de traitement adaptée, Mme GAILLARD indique que les rejets sont autorisés entre le 1^{er} décembre et le 31 mai à raison de 55 m³/jour. En 2014, 11 557 m³ ont été rejetés en milieu naturel et 631 m³ évacués en station d'épuration. Compte tenu des variations pluviométriques, une dérogation a été accordée entre le 1^{er} juin et le 19 août 2014, 3 492 m³ ont été rejetés sur cette période.

S'agissant de la DCO (demande chimique en oxygène), des MES (matières en suspension) et du COT (carbone organique total), il a été constaté un retour à des valeurs conformes.

Mme GAILLARD signale que le suivi d'exploitation a été très largement renforcé pour anticiper la baisse d'activité de la biologie et faire en sorte que cela fonctionne en permanence.

M. CHERON ajoute que l'exploitant, pour maintenir la « cuisine » du traitement biologique, réalise une analyse tous les deux à trois jours, à comparer avec la fréquence trimestrielle imposée par l'arrêté préfectoral.

Les valeurs de rejet de NGL, COH (composés organiques hallogénés) et hydrocarbures ont été inférieures à la limite de rejet sur l'année 2014.

En amont et en aval du ruisseau de la Cormerais, il a été observé une légère baisse du taux d'oxygène, une légère augmentation de la conductivité, de la DCO et de la couleur. Ces augmentations ponctuelles ont déjà été constatées en 2012 et 2013 avant un retour à la normale.

- SURVEILLANCE DU BIOGAZ

Les résultats de la campagne annuelle de surveillance des cheminées de biogaz montrent que l'émission de H2S du casier 6 a baissé en 2014 ce qui tend à prouver l'efficacité du dispositif de traitement mis en oeuvre.

Mme GAILLARD explique que la présence de H2S est due à un mélange de déchets d'encombrants contenant du plâtre avec des ordures ménagères. On gère aujourd'hui des problèmes liés à des conditions anciennes d'exploitation (années 1995/2000).

- BILAN HYDRIQUE

En 2014, l'ISDND des Hautes Gayeulles a produit 19 473,30 m³ de lixiviats et 52 283 m³ d'eaux pluviales et de subsurface et rejeté 11 557 m³ de lixiviats traités (631,4 évacués en step) et 30 622 m³ d'eaux pluviales et de subsurface.

Dans le cadre du contrat d'exploitation renouvelé avec la société CHARIER DV, il est prévu d'effectuer un arrosage des pistes avec les eaux traitées ce qui contribuera à faire baisser le niveau pendant des périodes propices à l'eutrophisation.

- AUTRES CONTROLES REGLEMENTAIRES

Mme GAILLARD signale qu'en 2014 ont été effectués des contrôles de la métrologie, du poteau incendie, des clapets eau potable, de la micro station ainsi que des installations électriques.

- EVENEMENTS D'EXPLOITATION

Entre novembre 2013 et mars 2014, évacuation par la société SARP-Ouest de 1176 m³ de lixiviats non conformes en DCO et COT vers la step de Cesson-Sévigné.

En mars 2014, réalisation d'une expertise constat sur les infiltrations des casiers 1, 2, 3 et 9 reprofilés; on attend les résultats.

En avril 2014, intrusion avec effraction sur le site, des vols de matériels ont été constatés; une plainte a été déposée à la gendarmerie.

En juillet 2014, mise en service du casier 11, son exploitation correspond à la fin de l'activité du casier 8 dont on attend les derniers tassements avant de lancer le marché pour la couverture définitive.

- TRAVAUX

En septembre 2014, il a été procédé au remplacement du logiciel de pesées. Il permet désormais de répondre aux obligations réglementaires concernant le registre déchets.

Mme BASQUIN présente ensuite les travaux réalisés sur l'unité de traitement des lixiviats.

Les travaux ont débuté en janvier 2015. Actuellement le traitement biologique s'effectue sur les lagunes 2 et 3. Le but de l'opération est de moderniser le système en assurant un traitement en continu et en limitant l'évacuation en step.

Avec ces travaux, l'objectif est de traiter l'ensemble des lixiviats sur le site. La future unité sera composée des lagunes actuelles auxquelles vont être rajoutés des moyens d'aération supplémentaires, ainsi que deux filtres plantés de roseaux, un filtre à sable, un filtre à charbon actif, une unité d'acidification pour baisser le pH si nécessaire. L'ensemble du fonctionnement sera automatisé et l'exploitant pourra intervenir à distance sur les paramètres de traitement.

Mme BASQUIN précise qu'en raison des caractéristiques particulières des lixiviats du casier 9, il a été décidé de mettre en place un nouveau mode de fonctionnement : le mode O2-redox, système qui permet d'adapter l'aération à la qualité du lixiviat.

Une télé-alarme sera installée, qui se déclenchera en cas de problème mécanique ou de dépassement des paramètres. Un signal sera transmis sur le logiciel d'exploitation.

Rennes Métropole a souhaité confié l'exploitation de l'unité pendant un an à la société OCENE qui l'a conçue et ce, afin que toutes les procédures de fonctionnement de l'unité soient rôdées.

Parallèlement à ces travaux, il a été nécessaire de renforcer la puissance électrique du site à 72 KVA. Rennes Métropole a également profité de ces travaux de renforcement électrique pour passer la fibre optique sur laquelle tous les nouveaux équipements seront branchés.

- ETUDES ET PERSPECTIVES

Les prochains travaux envisagés vont consister à optimiser et sécuriser les réseaux hydrauliques du site. (voir liste page 29 du document).

Mme GAILLARD précise que l'objectif est toujours de limiter la quantité de lixiviats à traiter.

Le coût estimé est de 110 000 € hors taxes, les consultations sont en cours.

Il a été demandé par ailleurs au bureau d'études HYDRATEC une étude complémentaire à celle réalisée en 2014 sur la gestion des eaux pluviales du site.

Le suivi des eaux de nappe va également être renforcé par la mise en place de deux piézomètres sur la partie Est du site et par l'optimisation du fonctionnement du puits de pompage (nettoyage, curage).

M. ERB remercie Mmes GAILLARD et BASQUIN pour la présentation du bilan d'activité.

M. CHERON présente ensuite le SME (Système de Management Environnemental)

Ce système, basé sur l'application de la norme Iso 14001, consiste par un ensemble de mesures appropriées, à limiter les impacts de l'activité sur l'environnement.

Après avoir exposé l'ensemble des mesures mises en œuvre par l'entreprise CHARIER DV en lien avec RENNES METROPOLE (voir les différents indicateurs sur le document), M. CHERON indique que le site est certifié depuis le 13 avril 2012 pour trois ans, la certification étant en cours de renouvellement. Il précise qu'aucune non-conformité n'a jusqu'à présent été relevée par l'organisme certificateur.

M. PEGEAUD s'interroge sur les 21 fiches « effraction » figurant dans le tableau de la page 42.

M. CHERON répond qu'elles correspondent à des faits tels que des découpages du grillage occasionnant des intrusions sur le site ou la présence de cartouches au pied des lagunes. Il n'y a eu qu'un vol en avril 2014. Une solution pourrait être la mise en place de la vidéo surveillance, équipement cependant très coûteux au regard du périmètre économique du site et de son activité (9 000 tonnes de déchets traitées annuellement). Des mesures pourraient néanmoins être prises en cas d'aggravation de la situation.

En terme de biodiversité, M. CHERON tient à souligner par ailleurs que l'ISDND telle qu'elle existe aujourd'hui n'a plus rien à voir avec une décharge d'il y a une vingtaine d'années.

M. CHERON conclut en précisant les nouveaux indicateurs qui seront prochainement utilisés dans le cadre du nouveau contrat d'exploitation du site : le taux de production de lixiviats par tonne de déchets enfouie, le taux de conformité des hauteurs de puits dans les casiers et le taux de conformité des lixiviats traités en sortie d'usine de traitement.

M. LIEGRE demande si l'exploitant travaille avec « Bretagne Vivante ».

M. CHERON répond que non. Il précise que c'est lui qui assure le suivi environnemental de l'installation.

Mme GAILLARD tient à souligner qu'il convient de maintenir un équilibre entre la protection de l'environnement et le respect des prescriptions imposées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

M. ERB remercie M. CHERON.

Après approbation des membres, il est décidé de fixer à la première quinzaine de juin 2016 la prochaine réunion de la CSS selon la formule visite du site puis réunion à la mairie de Betton.

En l'absence de question, la séance est levée à 11h30.

Le Président,



Claude ERB